



JUVIGNAC

PREFECTURE DE L'HERAULT
ARRIVEE LE:

17 MAI 2005

BUREAU DU COURRIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

X^e CANTON DE MONTPELLIER

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 24
Votants : 28
Date de la convocation : 3 mai 2005

N° 39

L'an deux mille cinq et le neuf du mois de mai, le Conseil Municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, M. ELLUL, Mme ROMERO, M.M. CONTE, OUSSET, ALLOUCHE, Mmes GARCIA, DE HULLESSEN, M.M. SAUVAN, CHARRIERE, BOUISSEREN, LE NGUYEN, MUNOZ, Mme RAMON BOTONNET, M. ALBARIT, Mmes FONS VINCENT, BOUQUET, M. MORENO, Mmes POUZOULET, HARO, M.M. FEVRIER, BOUSQUEL.

PROCURATIONS : M. ROUANET en faveur de M. ELLUL
Mme CARRETIER en faveur de Mme ROMERO
Mme PETIT en faveur de M. MORENO
Mme PETARD en faveur de M. FEVRIER

ABSENTE : Mme HARO

AVENANTS AU MARCHE AMENAGEMENTS DES CHEMINS DU LABOURNAS ET DES PATTES

Rapporteur : Monsieur COMBE

Il est rappelé au Conseil Municipal que par délibération en date du 20/09/2004, il a autorisé Madame le Maire à signer les marchés « Aménagements des chemins du Labournas et des Pattes » :

Lot 1 VRD au groupement EUROVIA MEDITERRANNE/ TP BONNET représenté par son mandataire EUROVIA

Lot 2 Réseaux secs à l'entreprise AMEC SPIE

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte les travaux modificatifs, supplémentaires, et complémentaires apportés à l'ouvrage par le maître d'ouvrage pour des raisons techniques.

Le montant initial du marché lot 1 Groupement EUROVIA/BONNET de 635 601,59 € H.T est porté par avenant à 664 244,69 € H.T. l'augmentation de la masse de travaux est de 4,5 %

Le montant initial du marché du lot 2 AMEC SPIE de 290 457,36 € H.T. est porté par avenant à 300 868,84 € H.T. soit une augmentation de la masse de travaux de 3,6 %

Une prorogation de 3 mois de délai d'exécution des travaux est nécessaire pour l'ensemble des lots du marché, ce compte tenu du retard d'intervention des concessionnaires EDF et France Télécom.

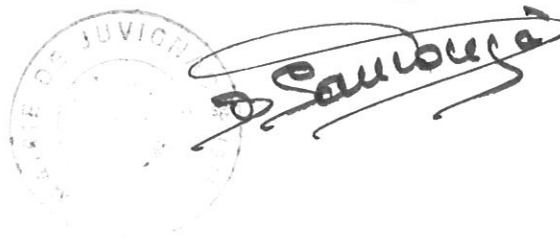
Monsieur Combe propose :

- ⇒ d'approuver les avenants présentés
⇒ d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ces avenants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur COMBE à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 17/05/05.....
et publication
le 21/05/05.....